



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **25 janvier à 20h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien MAINGOUTAUD Rodolphe SPITZ Françoise GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito OSTALRICH Christophe RAIBAUD Joëlle

Absents : COUDEYRE Nelly NEVEU Magali JABOULAY Marie BECK Marjorie COULOMB Any ITIER Nadège MAURIN Vincent

Pouvoirs : COULOMB à ITIER F ; JABOULAY à POMARET

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, M. Christophe OSTALRICH pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire prise par délégation du Conseil Municipal

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (délibération n° DE_2022_11_44 du 15 novembre 2022)

Décision n° DEC_2022_4 du 8 décembre 2022 : Virement de crédit à partir du chapitre 020 « Dépenses imprévues » pour le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour un montant de 10 000 €.

Arrêté n° AR_2023_09 et 10 du 9 janvier 2023 : suppression des régies de recettes relatif à l'encaissement des droits de places et des droits publicitaires et l'encaissement de photocopies et participations composteurs pour les regrouper sur une nouvelle régie de recettes diverses. Ceci, afin de pouvoir déposer les espèces de ces régies à la Banque postale car on ne peut pas verser moins de 50 € par dépôt

Points à l'ordre du jour :

1. Affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil d'administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement sollicite son affiliation volontaire au Centre de Gestion du Gard.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour l'affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

2. Retrait de la délibération n° DE_2022_11_44 du 15 novembre 2022 modifiant les délégations consenties au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DE_2022_11_44 du 15 novembre 2022 modifiant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal. Il présente un courrier du bureau du contrôle de légalité de la Préfecture lui demandant de retirer cette délibération entachée d'illégalité car les délégations du Conseil Municipal sont données au Maire pour la durée de son mandat et ne peuvent être d'une durée inférieure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, retire la délibération n° DE_2022_11_44 du 15 novembre 2022 modifiant les délégations consenties au Maire.

3. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite au retrait de la délibération n° DE_2022_11_44 du 15 novembre 2022 modifiant les délégations consenties au Maire, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour attribuer les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, reprend la délibération des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

4. Nouvelle convention de protection des données avec le Centre de gestion

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2018, la Commune a signé une convention avec le Centre de Gestion du Gard pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Cette convention définit les modalités de mise en œuvre du service. Elle est valable encore 1 an. La Commune devra donc délibérer avant la fin de l'année pour renouveler cette convention.

5. Modification du règlement intérieur des cimetières communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant que dans l'article 27 « taille des terrains pour sépultures particulières » du règlement intérieur des cimetières communaux approuvé le 15/11/2022 ; Il a été omis une concession d'une superficie de 3.32m².

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter cette concession à l'article 27 du règlement intérieur des cimetières communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la modification de l'article 27 du règlement intérieur des cimetières communaux.

6. Tarif concession cimetière

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient de rajouter une nouvelle superficie de sépulture dans le cimetière de Ribaute de 3.32 m². Le Conseil Municipal doit définir le tarif de cette concession.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide de fixer le tarif de la concessions trentenaires de 3.32 m² à 340 €.

7. Création de poste

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste pour le service technique de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet.

8. Frais de déplacement des agents communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de prendre en compte le remboursement des frais d'hébergement et des frais de déplacement des agents communaux pour les besoins des services.

9. Convention d'occupation temporaire du domaine public

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement sur le RD 106 au niveau de l'Avenue des Platanes, en agglomération. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Conseil Départemental du Gard.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer cette convention.

10. Implantation d'un point d'eau incendie au Quartier des Combes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'implanter un point d'eau incendie au Quartier des Combes conformément au règlement départemental de la DECI établi par le SDIS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'implanter un point d'eau incendie au Quartier des Combes dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

11. Reprise de la voirie au Quartier des Capelières

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du Quartier des Capelières, le Conseil Municipal doit s'engager auprès d'Alès Agglomération à reprendre les futures voies dans le domaine public.

12. Demande de versement de fond de concours à Alès Agglomération pour l'installation de climatisations dans 3 classes du Groupe scolaire Marcel Pagnol

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Alès Agglomération, par délibération a attribué à la Commune un fond de concours d'un montant de 3 701 € pour les travaux d'installation de climatisation dans 3 classes du Groupe Scolaire Marcel Pagnol. Il propose de demander le versement de ce fond de concours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de demander le versement du fond de concours de 3 701 € attribué par Alès Agglomération.

13. Echange Commune / M. BOISSIER Jean-Pierre

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'échange entre la Commune et M. BOISSIER Jean-Pierre. Cet échange n'a jamais été régularisé chez le notaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de procéder à la régularisation de l'échange de terrain entre la Commune et M. BOISSIER Jean-Pierre.

14. Modification du règlement intérieur d'utilisation du Foyer

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement intérieur d'utilisation du Foyer doit être modifié. Le projet d'élaboration de ce nouveau règlement n'est pas encore terminé. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil Municipal.

15. Cadeaux de naissances enfants BECK et ANDRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BECK Marjorie, Conseillère Municipale est la maman d'une petite Lucie, née le 18 décembre 2022 et Monsieur ANDRE Michaël, employé municipal est le papa d'un petit Nathan né le 15 décembre 2022. Il propose de leur faire un cadeau de naissance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de se cotiser afin d'offrir un cadeau à chacun.

Communications du Maire :

Mise à jour Plan communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christophe OSTALRICH qui explique aux membres du Conseil les modifications qui ont été apportées au Plan Communal de Sauvegarde.

Rapport Quinquennal relatif aux compétences transférées à Alès Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017

Ce rapport a été adressé aux Conseillers Municipaux avec la convocation de la réunion du Conseil Municipal qui en ont pris connaissance.

Passage de la course de l'Etoile de Bessèges sur la Commune

Le Maire informe le Conseil Municipal que la course l'Etoile de Bessèges » doit passer sur le territoire de la Commune le samedi 4 février à partir de 12h30. Il demande aux élus de se positionner aux carrefours des routes et des Chemins communaux le long du passage de la course :

- Chemin d'Alès : M. DOMINGUES Pépito
- Mas des Rouvières : Mme SPITZ Françoise
- Mas Icard : M. PRADILLE Gérard
- Mas Brun : M. POMARET Richard et M. OSTALRICH Christophe
- Mas Pagan : Mme COULOMB Any
- Chemin de la Cave : M. MAINGOUTAUD Rodolphe, M. D'HAYER Fabien et M. COMBEMALE Pierre-Marie
- Rue de la Poste : M. ITIER Frédéric
- Rue de la Pompe : M. GISBERT Pierre
- Chemin de la Montagnade : M. FERNANDEZ Michel

Le Chemin de Gardoussel, le Chemin des Combes et le Chemin des Camisards seront fermés à la circulation par des barrières.

Séminaire des Elus

Sur proposition du Maire, les élus ont choisi les thèmes qu'ils souhaitent aborder leur du séminaire de formation pour les élus qui doit avoir lieu le 11 ou le 18 mars 2023 :

- Elaborer la stratégie de communication de votre collectivité
- Analyser le budget et construire la stratégie financière
- Aménager un éco quartier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 25 janvier 2023 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2023_01_01	Affiliation de l'Agence Départementale de l'habitat et du logement au CDG 30	à l'unanimité
DE_2023_01_02	Retrait de la délibération n° DE_2022_11_44 du 15/11/2022	à l'unanimité
DE_2023_01_03	Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal	à l'unanimité
DE_2023_01_04	Modification règlement intérieur des cimetières communaux	à l'unanimité
DE_2023_01_05	Tarif concessions cimetière de Ribaute	à l'unanimité
DE_2023_01_06	Création de poste	à l'unanimité
DE_2023_01_07	Frais de déplacement des agents territoriaux	à l'unanimité
DE_2023_01_08	Convention d'occupation temporaire du domaine public	à l'unanimité
DE_2023_01_09	Implantation d'un point d'eau incendie au Quartier des Combes	à l'unanimité
DE_2023_01_10	Demande de versement de fond de concours	à l'unanimité
DE_2023_01_11	Echange Commune / M. BOISSIER Jean-Pierre	à l'unanimité
Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien MAINGOUTAUD Rodolphe SPITZ Françoise GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito OSTALRICH Christophe RAIBAUD Joëlle		

Le Maire, Frédéric ITIER



Le Secrétaire, Christophe OSTALRICH

